



Mairie d'Aizier  
65, route des Chaumières  
27500 AIZIER  
02 32 42 18 40  
mairie.aizier@orange.fr

## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN SÉANCE DU 10 AVRIL 2024 À 19H30

Nombre de conseillers	10
En exercice	10
Présents	9
Votants par procuration	1
Absents	1
Total des votes	10

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 avril à 19 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Arnaud MAUPOINT, Maire d'Aizier.

**Présents :** MAUPOINT Arnaud, MARÉCHAL Isabelle, DUPRÉ Alexandre, ROCHE Didier, HANIN Hervé, CARL Aline, MARÉCHAL Jean-Luc, GUERIN Sabrina, MOREL Jacques.

**Absent excusé :** PENELLE Stéphane donne procuration à HANIN Hervé.

N°	Nom des délibérations	Décisions du Conseil municipal
2024-07	Approbation du procès-verbal de la séance du 06 mars 2024	Adoptée à l'unanimité
2024-08	Adoption du compte de gestion 2023 Budget Principal de la commune	Adoptée à l'unanimité
2024-09	Adoption du compte de gestion 2023 Budget Annexe « Le Pallec »	Adoptée à l'unanimité
2024-10	Approbation du compte administratif 2023 Budget Principal de la commune	Adoptée à l'unanimité
2024-11	Approbation du compte administratif 2023 Budget Annexe « Le Pallec »	Adoptée à l'unanimité
2024-12	Affectation des résultats 2023 Budget Principal de la commune	Adoptée à l'unanimité
2024-13	Affectation des résultats 2023 Budget Annexe « Le Pallec »	Adoptée à l'unanimité
2024-14	Vote des taux de fiscalité directe locale 2024	Adoptée à l'unanimité
2024-15	Subventions aux associations 2024	Adoptée à l'unanimité
2024-16	Prime exceptionnelle du pouvoir d'achat	Adoptée à l'unanimité
2024-17	Budget Primitif 2024 Budget Principal de la commune	Adoptée à l'unanimité
2024-18	Budget Primitif 2024 Budget Annexe « Le Pallec »	Adoptée à l'unanimité

Le Maire,  
Arnaud MAUPOINT

Conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1331 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales, ainsi qu'à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal du 27 septembre 2023 a été affichée à la porte de la mairie le 4 octobre 2023 et mise en ligne sur le site internet de la commune.